

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 1^{er} mars 2010

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire, Richard Lalonde

ET

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Lucie Pominville
Laurel Malboeuf
Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Marc Guy Tremblay

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
La comptable, Mme Véronique Brouillard
Le contremaître des travaux publics, M. Yanick Poirier

Dans la salle : 11 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Richard Lalonde déclare la séance ouverte.

2010-03-48 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté en y insérant à autres sujets les items suivants :

- 40 a) Adjudication du contrat pour l'élimination par enfouissement des déchets domestiques ;
- 40 b) Autorisation à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec ;
- 40 c) Adhésion au Forum jeunesse des Laurentides.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010;
4. Rapport des comités municipaux;
5. Période de questions;
6. Correspondance;
7. Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de janvier 2010;
8. Adoption du règlement numéro 2010-88 ayant comme objet de constituer un fonds de roulement;
9. Politique relative à l'éthique pour les membres du conseil et les employés de la Municipalité d'Oka;
10. Autorisation à deux employés du service de la voirie à participer à deux formations offertes par l'APSAM;
11. Affiliation au Réseau Biblio des Laurentides pour l'année 2010;
12. Cotisation à l'Ordre des Urbanistes du Québec 2010-2010;
13. MRC de Deux-Montagnes – quote-part 2010;

14. CLD de Deux-Montagnes – quote-part 2010;
15. Rescision de la résolution numéro 2010-02-29;
16. Demande à la CPTAQ pour le lot 227;
17. Demande à la CPTAQ – ministère des Transports du Québec;
18. Signature d'un protocole d'entente – Programme de renouvellement des conduites (PRECO);
19. Signature d'un protocole d'entente – Fonds Chantiers Canada – Québec;
20. Autorisation à recourir à un appel d'offres sur invitation – Préparation des plans et devis pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc – système de pondération;
21. Autorisation à recourir à un appel d'offres sur invitation – Préparation d'une étude préliminaire pour la mise aux normes de l'usine de filtration – système de pondération;
22. Acceptation provisoire – Projet de réaménagement des parcs;
23. Acceptation de réception définitive – Remplacement des pompes à basse pression à l'usine de filtration;
24. Acceptation de réception définitive – Réparation des poteaux d'ancrage aux étangs aérés;
25. Signature de l'entente 2006-1-D concernant le développement immobilier du promoteur « Le Domaine des Collines d'Oka »;
26. Noms des rues Domaine des Collines;
27. Prolongation de l'entente relative à l'enfouissement des déchets domestiques;
28. Travaux de rénovation de la cuisine de l'édifice de la Mairie;
29. Location d'un véhicule pour les services d'urbanisme et d'administration;
30. Nomination d'un représentant de la Municipalité d'Oka au conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka;
31. Demande d'aide financière au pacte rural – projet d'embauche d'un agent d'information et de communication;
32. Achat de logiciel antivirus;
33. Rémunération des employés de niveau cadre pour l'année 2010;
34. Nomination au poste de trésorière;
35. Nomination au poste d'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire;
36. Gala Méritas 2010 de l'École secondaire d'Oka – Demande d'aide financière;
37. Demande d'appui financier au projet de reconnaissance de l'action bénévole 2009-2010 de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles;
38. Le Chemin des Outaouais – Demande;
39. Félicitations à M. Christian Leduc, surintendant du traitement des eaux;
40. Autres sujets :
 - a) Adjudication du contrat pour l'élimination par enfouissement des déchets domestiques ;
 - b) Autorisation à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec ;
 - c) Adhésion au Forum jeunesse des Laurentides ;
41. Comptes payés et à payer;
42. Levée de la séance.

2010-03-49 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010 soit adopté.

ADOPTÉE

Rapport des comités municipaux

Aucun rapport de comité.

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 05.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 40.

Correspondance

1. Le Directeur général des élections du Québec

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités – application du chapitre XIII sur le financement politique et le contrôle des dépenses électorales

2010-03-50 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de janvier 2010

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport des permis émis pour le mois de janvier 2010 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

2010-03-51 Adoption du règlement numéro 2010-88 ayant comme objet de constituer un fonds de roulement

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le Règlement numéro 2010-88 ayant comme objet de constituer un fonds de roulement soit adopté.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-88

AYANT COMME OBJET DE CONSTITUER UN FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Municipalité d'Oka de constituer un fonds connu sous le nom de « fonds de roulement » dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2010;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement qu'il soit ordonné et statué par le Conseil municipal de la Municipalité d'Oka, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Il est créé par le présent règlement un fonds appelé « fonds de roulement ».

ARTICLE 3

Le montant de ce fonds est établi à la somme de 100 000 \$.

ARTICLE 4

Le montant du fonds est constitué par l'affectation à cette fin d'une somme de 100 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général.

ARTICLE 5

Le montant du fonds ne peut excéder 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité. Si le montant du fonds excède le pourcentage prévu parce que le budget d'un exercice postérieur comporte moins de crédit que celui utilisé pour fixer ce montant, le montant du fonds peut demeurer inchangé.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ UNANIMEMENT à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité, le 1^{er} mars 2010.

Richard Lalonde
Maire

Marie Daoust
Directrice générale

2010-03-52 **Politique relative à l'éthique pour les membres du conseil et les employés de la Municipalité d'Oka**

CONSIDÉRANT l'importance de préserver et maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité des décisions de la Municipalité ou des organismes municipaux ou autres auxquels elle est associée ;

CONSIDÉRANT que les affaires municipales doivent être conduites de façon intègre, objective et impartiale ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité d'Oka veut maintenir les plus hauts standards d'honnêteté et de transparence dans son administration;

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter tout favoritisme et toute apparence de favoritisme dans la gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT que dans l'exercice de leurs fonctions, les élus et les employés de niveau cadre doivent subordonner leurs intérêts personnels au bien commun des citoyens de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'importance de fournir aux employés et aux élus des principes pour les guider dans leurs décisions afin de mieux servir la population;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE la politique relative à l'éthique pour les membres du conseil et les employés de la Municipalité d'Oka soit adoptée.

ADOPTÉE

2010-03-53 **Autorisation à deux employés du service de la voirie à participer à deux formations offertes par l'APSAM**

CONSIDÉRANT les cours offerts par l'APSAM portant sur la signalisation de courte et de longue durée et sur la santé et sécurité du travail reliées aux espaces clos;

Sur la proposition du conseiller Marc Guy Tremblay, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise Mme Carole Angus et M. Roger Héту, journaliers au service des travaux publics, à participer aux cours offerts par l'APSAM dont une formation sur la signalisation qui aura lieu le 16 mars 2010 et une formation sur la santé et sécurité du travail reliées aux espaces clos qui aura lieu les 31 mars et 1^{er} avril 2010, au coût 394,32 \$ plus les frais de déplacement et les taxes applicables.

ADOPTÉE

2010-03-54 **Affiliation au Réseau Biblio des Laurentides pour l'année 2010**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka est affiliée au Réseau Biblio des Laurentides;

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture de 19 349,46 \$ plus les taxes applicables au Réseau Biblio des Laurentides pour l'année 2010.

ADOPTÉE

2010-03-55 **Cotisation à l'Ordre des Urbanistes du Québec 2010-2011**

CONSIDÉRANT le soutien qu'apporte la Municipalité d'Oka à ses fonctionnaires qui sont membres à un ordre professionnel;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint est urbaniste et que l'inspecteur en bâtiment et en environnement est urbaniste-stagiaire à l'Ordre des Urbanistes du Québec;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le versement à l'Ordre des Urbanistes du Québec d'une somme de 725,06 \$ plus les taxes applicables pour les cotisations professionnelles de M. Vincent Langevin, directeur général adjoint, et de M. Luc Bossé, inspecteur en bâtiment et en environnement, ainsi qu'un montant 22,95 \$ pour la contribution à l'Office des professions du Québec.

ADOPTÉE

2010-03-56 **MRC de Deux-Montagnes – quote-part 2010**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte la quote-part de la municipalité fixée par la MRC de Deux-Montagnes pour l'année 2010 au montant de 28 922 \$.

QUE la quote-part soit acquittée en deux versements égaux de 14 461 \$, les 1^{er} mars et 1^{er} septembre 2009.

ADOPTÉE

2010-03-57 CLD de Deux-Montagnes – quote-part 2010

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte la quote-part de la municipalité pour le Centre Local de Développement de la MRC de Deux-Montagnes (CLD) pour l'année 2010 au montant de 12 990 \$.

QUE la quote-part soit acquittée en deux versements égaux de 6 495 \$, les 31 mars et 30 juin 2010.

ADOPTÉE

2010-03-58 Rescision de la résolution numéro 2010-02-29

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à la résolution no 2010-02-29;

CONSIDÉRANT qu'il est beaucoup plus simple de procéder à une rescision de la résolution numéro 2010-02-29 et d'adopter une nouvelle résolution incluant les modifications à y être apportées;

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la résolution numéro 2010-02-29 en date du 1^{er} février concernant la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 227 soit rescindée à toutes fins que de droits.

ADOPTÉE

2010-03-59 Demande à la CPTAQ pour le lot 227

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'aliénation, le morcellement et l'utilisation à des fins résidentielles du lot 227 a été déposée en date du 11 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au Règlement de zonage numéro 91-4 de la Municipalité d'Oka ainsi qu'au Règlement de contrôle intérimaire n° RCI-2005-01 affectant la zone et les activités agricoles de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet a été analysé en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas sur le territoire de la Municipalité, hors de la zone agricole, l'espace approprié et disponible pour le type de projet que vise la demande;

CONSIDÉRANT la décision no 355380 émise le 11 avril 2008, autorisant un projet similaire sur le lot P. 223;

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil est favorable à la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'aliénation, le morcellement et l'utilisation à des fins résidentielles du lot 227.

ADOPTÉE

2010-03-60 Demande à la CPTAQ – ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT la demande à la CPTAQ de la cession d'une Partie du lot 181 du Cadastre de la Paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes et de la création d'une servitude de travail à établir d'une durée d'un an en faveur du ministre des Transports du Québec entamée le 13 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage n° 91-4 et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Deux-Montagnes n°RCI-2005-01;

CONSIDÉRANT que les emplacements sont nécessaires à la réalisation de travaux relatifs à l'établissement d'un ponceau pour l'écoulement du surplus des eaux;

CONSIDÉRANT que l'autorisation entraînerait peu ou pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil recommande l'autorisation de la cession d'une Partie du lot 181 du Cadastre de la Paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes d'une superficie de 245,3 mètres carrés et de la création d'une servitude de travail à établir d'une durée d'un an d'une superficie de 211,5 mètres carrés en faveur du ministre des Transports du Québec, le tout tel qu'apparaissant au plan d'arpentage no AA-8401-154-07-1022, préparé par Pierre Gingras, a.-g. en date du 10 novembre 2008.

ADOPTÉE

2010-03-61 Signature d'un protocole d'entente – Programme de renouvellement des conduites (PRECO)

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Richard Lalonde, à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites (PRECO)* et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à ce protocole d'entente.

ADOPTÉE

2010-03-62 Signature d'un protocole d'entente – Fonds Chantiers Canada-Québec

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Richard Lalonde, à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière pour le projet de mise en conformité de l'usine de production d'eau potable et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à ce protocole d'entente.

ADOPTÉE

2010-03-63 **Autorisation à recourir à un appel d'offres sur invitation – Préparation des plans et devis pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc – Système de pondération**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le surintendant du traitement des eaux, à recourir à un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis en vue des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc et de conception d'un poste de surpression, travaux admissibles dans le cadre du programme PRECO.

QUE l'analyse des soumissions soit réalisée à l'aide des critères d'évaluation des offres établis comme suit au cahier des charges :

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Compréhension des enjeux critiques de l'entretien des infrastructures municipales | 30 points |
| ▪ Équipe de projet | 20 points |
| ▪ Expérience générale de la firme en matière de réhabilitation et d'installation de pompage | 25 points |
| ▪ Méthodologie | 25 points |

QUE la réalisation, la gestion et le suivi de ce dossier lui soient également confiés.

ADOPTÉE

2010-03-64 **Autorisation à recourir à un appel d'offres sur invitation – Préparation d'une étude préliminaire pour la mise aux normes de l'usine de filtration.– Système de pondération**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le surintendant du traitement des eaux à recourir à un appel d'offres sur invitation pour la préparation d'une étude préliminaire pour la mise aux normes de l'usine de filtration.

QUE l'analyse des soumissions soit réalisée à l'aide des critères d'évaluation des offres établis comme suit au cahier des charges :

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Compréhension des enjeux en matière de traitement de l'eau potable | 30 points |
| ▪ Équipe de projet | 20 points |
| ▪ Expérience générale de la firme en matière de conception d'usine de traitement de l'eau potable | 25 points |
| ▪ Méthodologie | 25 points |

QUE la réalisation, la gestion et le suivi de ce dossier lui soient également confiés.

ADOPTÉE

2010-03-65 **Acceptation de réception provisoire – Projet de réaménagement des parcs**

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux de réaménagement des parcs;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel externe impliqué au dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'accepter provisoirement les travaux pour le réaménagement des parcs;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil accepte provisoirement les travaux de réaménagement des parcs.

ADOPTÉE

2010-03-66 **Acceptation de réception définitive – Remplacement des pompes à basse pression à l'usine de filtration**

CONSIDÉRANT qu'une période d'une année s'est écoulée depuis la finalisation des travaux de remplacement des pompes à basse pression à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT que le paiement des factures desquelles une retenue de 5 % a été effectuée constitue la réception provisoire des ouvrages pour ces travaux;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive émis le 15 janvier 2010 par la firme Dessau;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante.

QUE ce Conseil procède à la réception définitive des travaux de remplacement des pompes à basse pression à l'usine de filtration, réalisés en 2008 par l'entreprise Nordmec Construction pour le compte de la Municipalité d'Oka.

QUE l'achèvement de la gestion de ce contrat soit confié au surintendant du traitement des eaux.

ADOPTÉE

2010-03-67 **Acceptation de réception définitive – Réparation des poteaux d'ancrage aux étangs aérés**

CONSIDÉRANT qu'une période d'une année s'est écoulée depuis la finalisation des travaux de réparation des poteaux d'ancrage aux étangs aérés en 2009;

CONSIDÉRANT que le paiement des factures desquelles une retenue de 5 % a été effectuée constitue la réception provisoire des ouvrages pour ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'après vérification par le surintendant, sa recommandation est de procéder à la réception définitive des ouvrages;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil procède à la réception définitive des travaux de réparation des poteaux d'ancrage réalisés en 2009 par l'entreprise Filtrum Inc. pour le compte de la Municipalité d'Oka.

QUE l'achèvement de la gestion de ce contrat soit confié au surintendant du traitement des eaux.

ADOPTÉE

2010-03-68 Signature de l'entente 2006-1-D concernant le développement immobilier du promoteur « Le Domaine des Collines d'Oka »

CONSIDÉRANT l'entente 2006-1-A intervenue entre la Municipalité d'Oka et la société 153 409 Canada inc. (Promoteur) ayant pour raison sociale « Le Domaine des Collines d'Oka », conformément au règlement municipal n° 2005-51 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la municipalité. Cette entente édicte les modalités et les obligations des parties relatives à la concrétisation d'un développement immobilier (ci-après appelé le DÉVELOPPEMENT) par le promoteur;

CONSIDÉRANT que le promoteur a représenté à la Municipalité qu'il entendait procéder à la réalisation de la 3^e phase du développement;

CONSIDÉRANT que le Promoteur est le propriétaire des lots 195-191 PTIE, 195-191-19 et 195-191 PTIE (matricule 5937-80-2090) dont la totalité ou une partie de ces lots seront le site de cette phase de développement;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une phase de développement doit être autorisée par la signature d'une entente spécifique à intervenir afin de préciser les particularités de chacune d'elle selon les modalités contenues dans l'entente 2006-1-A;

CONSIDÉRANT que l'entente 2006-1-D précise les travaux et les alternatives ou les options retenues selon le cas concernant l'exécution des travaux de cette 3^e phase de développement.

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Richard Lalonde, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer l'entente 2006-1-D concernant la réalisation de la 3^e phase du développement avec M. Grégoire Gollin, président de la société 153 409 Canada inc.

QUE suite à la signature de l'entente 2006-1-D par le promoteur et comme le stipule cette dernière, ce Conseil autorise la firme d'ingénieurs-conseils, B.S.A. Groupe Conseil à préparer les plans et devis concernant les travaux municipaux à être réalisés pour la réalisation de cette 3^e phase de développement.

QUE le promoteur assumera la totalité des frais inhérents à la cession des terrains en regard du processus découlant de l'application des dispositions de l'article 6 intitulé « Cession » de cette entente.

QUE l'entente 2006-1-D concernant cette 3^e phase de développement du Domaine des Collines ne peut être cédée sans l'accord exprès de la Municipalité d'Oka qui peut refuser cette cession sans avoir à motiver sa décision.

QUE M. Yanick Poirier, contremaître de la voirie, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2010-03-69 Noms des rues Domaine des Collines

Sur la proposition de la conseillère Laurel Malboeuf, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise les noms des rues suivantes dans le développement du Domaine des Collines :

- rue du Château;
- croissant De Belleville;
- rue des Collines;
- rue du Verger.

ADOPTÉE

2010-03-70 Prolongation de l'entente relative à l'enfouissement des déchets domestiques

CONSIDÉRANT que la prolongation de l'entente relative à l'enfouissement des déchets domestiques pour les mois de janvier et février 2010 est maintenant échue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger l'entente pour le mois de mars 2010;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka demeure dans l'attente d'une réponse positive de la part du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière de qui précède, la Municipalité d'Oka désire prolonger l'entente en vigueur relative à l'enfouissement des déchets pour le mois de mars 2010;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte l'offre de prolongation de l'entente avec l'entreprise Gestion Environnementale Nord-Sud (GENS) relativement à l'enfouissement des déchets domestiques de la Municipalité d'Oka pour le mois de mars 2010, au taux de 33,66 \$ la tonne de matières enfouies plus redevances exigibles de matières résiduelles à 10,73 \$/t.m. et la contribution de gestion postfermeture au taux de 0,67\$/t.m.

QUE le contremaître de la voirie, M. Yanick Poirier, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2010-03-71 Travaux de rénovation de la cuisine de l'édifice de la Mairie

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation de la cuisine de la Mairie;

CONSIDÉRANT que la réalisation desdits travaux de rénovation sera exécutée en régie interne;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil approuve les travaux de rénovation de la cuisine de La Mairie tels que décrits dans la recommandation du contremaître de la voirie pour une dépense maximale ne dépassant pas 7 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 03 60003 000.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au contremaître de la voirie, M. Yanick Poirier.

ADOPTÉE

2010-03-72 **Location d'un véhicule pour les services d'urbanisme et d'administration**

CONSIDÉRANT que le service de l'urbanisme requiert un véhicule pour ses nombreuses inspections;

CONSIDÉRANT que ce véhicule pourrait être utilisé occasionnellement par l'administration municipale ainsi que par le service des loisirs;

CONSIDÉRANT que KIA Saint-Eustache offre en location un véhicule de modèle *Kia Soul 2010* pour un prix n'excédant pas 375 \$ par mois plus les taxes applicables pour un terme de 36 mois;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la location d'un véhicule de modèle *Kia Soul 2010* au coût mensuel de 375 \$ plus les taxes applicables pour un terme de 36 mois.

QUE ce Conseil autorise la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer tous les documents afférents à cette transaction.

ADOPTÉE

2010-03-73 **Nomination d'un représentant de la Municipalité d'Oka au conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE M. Luc Lemire, conseiller municipal, soit nommé pour agir comme représentant de la Municipalité d'Oka au sein du conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka.

ADOPTÉE

2010-03-74 **Demande d'aide financière au pacte rural – projet d'embauche d'un agent d'information et de communication**

CONSIDÉRANT un projet d'embauche d'un agent d'information et de communication pour la Municipalité d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Marc Guy Tremblay, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la directrice générale, Mme Marie Daoust, à effectuer une demande d'aide financière auprès du CLD de Deux-Montagnes dans le cadre du pacte rural pour l'embauche d'un agent d'information et de communication et autorise celle-ci à signer tous les documents afférents à la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2010-03-75 **Achat de logiciel antivirus**

CONSIDÉRANT l'acquisition de nouveaux ordinateurs portables pour les membres du conseil municipal et pour la directrice générale;

CONSIDÉRANT que lesdits ordinateurs sont munis d'un antivirus en format « essai » arrivé à échéance;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'acquisition du logiciel antivirus Bit Defender en boîte de 10 licences d'une durée de protection de 3 ans pour un montant de 280 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2010-03-76 **Rémunération des employés de niveau cadre pour l'année 2010**

Sur la proposition du conseiller Marc Guy Tremblay, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les salaires pour les employés de niveau cadre de la Municipalité d'Oka pour l'année 2010, le tout selon la recommandation du Comité des ressources humaines.

ADOPTÉE

2010-03-77 **Nomination au poste de trésorière**

CONSIDÉRANT les travaux et la recommandation du Comité des ressources humaines de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT l'accroissement des responsabilités de l'employé qui occupe le poste de comptable à la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité d'Oka de nommer une personne au poste de trésorière;

CONSIDÉRANT que ce Conseil estime qu'une personne déjà à l'emploi de la Municipalité d'Oka est en mesure de remplir ces nouvelles fonctions;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme Mme Véronique Brouillard à titre de trésorière aux termes et conditions formulés selon la recommandation du Comité des ressources humaines de la Municipalité d'Oka.

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Richard Lalonde, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer les modifications au contrat de travail de Mme Véronique Brouillard. Les termes et conditions sont inclus dans ledit contrat de travail.

QUE cette nomination soit effective à compter du 1^{er} mars 2010.

QUE ce Conseil félicite Mme Véronique Brouillard pour sa nomination et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

2010-03-78 **Nomination au poste d'attaché d'administration à la direction générale et au cabinet du maire**

CONSIDÉRANT les travaux et la recommandation du Comité des ressources humaines de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité d'Oka de nommer une personne au poste d'attaché d'administration à la direction générale et au cabinet du maire;

CONSIDÉRANT que ce Conseil estime qu'une personne déjà à l'emploi de la Municipalité d'Oka est en mesure de remplir ces nouvelles fonctions;

Sur la proposition du conseiller Marc Guy Tremblay, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme Mme Céline Dufresne Ouellette à titre d'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire aux termes et conditions formulés selon la recommandation du Comité des ressources humaines de la Municipalité d'Oka.

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Richard Lalonde, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer le contrat de travail de Mme Dufresne Ouellette. Les termes et conditions sont inclus dans ledit contrat de travail.

QUE cette nomination soit effective à compter du 1^{er} mars 2010.

QUE ce Conseil félicite Mme Céline Dufresne Ouellette pour sa nomination et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

2010-03-79 **Gala Méritas 2010 de l'École secondaire d'Oka – Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'une participation financière de l'École secondaire d'Oka dans le cadre de son Gala Méritas 2010;

CONSIDÉRANT que l'objectif principal du Gala est de récompenser les élèves méritants en leur décernant des prix pour chaque niveau et dans chacune des matières concernées;

Sur la proposition de la conseillère Laurel Malboeuf, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise une contribution financière de 100 \$ à l'École secondaire d'Oka dans le cadre de leur Gala Méritas 2010.

ADOPTÉE

2010-03-80 **Demande d'appui financier au projet de reconnaissance de l'action bénévole 2009-2010 de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appui financier a été adressée à la Municipalité d'Oka par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles dans le cadre de leur Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire de 2009-2010 ;

Sur la proposition du conseiller Marc Guy Tremblay, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde une aide financière de 200 \$ au Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire 2009-2010 de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles.

ADOPTÉE

2010-03-81 **Le Chemin des Outaouais – demande**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise les pèlerins marcheurs du Chemin des Outaouais à utiliser la Maison Lévesque pour l'hébergement des pèlerins de passage à Oka entre le 2 et le 26 juin 2010.

ADOPTÉE

2010-03-82 **Félicitations à M. Christian Leduc, surintendant du traitement des eaux**

CONSIDÉRANT que M. Christian Leduc, surintendant du traitement des eaux, est récipiendaire de la Distinction William D. Hatfield du Réseau environnement;

CONSIDÉRANT que ladite distinction est remise à un membre du Réseau environnement pour son professionnalisme et ses performances dans le cadre de l'exploitation d'installations de traitement des eaux usées ;

Il est résolu unanimement

QUE ce Conseil félicite chaleureusement M. Christian Leduc, surintendant du traitement des eaux, pour la remise de la Distinction William D. Hatfield qui lui sera offerte par le Réseau environnement le 16 mars 2010.

ADOPTÉE

2010-03-83 Adjudication du contrat pour l'élimination par enfouissement des déchets domestiques

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public no 2009-10 concernant l'élimination par enfouissement des déchets domestiques pour les années 2010 à 2021;

CONSIDÉRANT qu'un contrat s'échelonnant sur une période de plus de cinq ans doit faire l'objet d'une autorisation du ministre concerné par la demande;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-10-285 demandant au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, d'accorder à la Municipalité d'Oka le pouvoir d'octroyer, suite à un appel d'offres public, un contrat pour la fourniture de service d'élimination par enfouissement des déchets domestiques pour une durée de douze ans;

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9070-1947 Québec Inc. (Gestion Environnementale Nord-Sud – GENS) a le 14 janvier 2010 répondu à l'appel d'offres public no 2009-10;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QU'une modification soit apportée à l'appel d'offres public 2009-10 quant à la période, qu'il soit inscrit pour une période s'échelonnant du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2021 plutôt que du 1^{er} mars 2010 au 31 décembre 2021.

QUE ce Conseil accorde à l'entreprise 9070-1947 Québec Inc. (Gestion Environnementale Nord-Sud – GENS), plus bas soumissionnaire, le contrat pour le service d'élimination par enfouissement des déchets domestiques de la Municipalité d'Oka pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2021, aux conditions énoncées au cahier des charges déposé le 14 janvier 2010 par l'entreprise 9070-1947 Québec Inc. (Gestion Environnementale Nord-Sud-GENS) ayant présenté une soumission conforme et ayant obtenu le meilleur pointage au montant annuel de 91 710 \$ plus les taxes applicables, soit 33,66 \$ la tonne métrique, lequel montant étant indexé annuellement aux conditions énoncées audit cahier des charges le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet de contrat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE l'obtention de ce contrat soit conditionnelle à une autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, d'octroyer ledit contrat pour une période de 12 ans.

QUE le maire, M. Richard Lalonde, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Oka le contrat découlant de l'appel d'offres public no 2009-10

ADOPTÉE

2010-03-84 Autorisation à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2009-85 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a le mandat de recevoir de Revenu Québec et de distribuer aux municipalités du Québec le produit de la taxe imposée depuis le 1^{er} décembre 2009 sur les services téléphoniques aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache assure la gestion du centre de répartition des appels d'urgence 9-1-1 pour la Municipalité d'Oka et le territoire de Kanesatake;

CONSIDÉRANT la transmission par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec d'une somme en provenance de Revenu Québec de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil autorise l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec à verser directement le produit de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux fins des centres d'urgence 9-1-1 pour la Municipalité d'Oka à la Ville de Saint-Eustache.

QUE ce Conseil autorise le service de la comptabilité à verser à la Ville de Saint-Eustache la somme perçue à ce jour de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec ainsi que celles qui seront perçues jusqu'à ce que le changement de destinataire soit effectué.

ADOPTÉE

2010-03-85 **Adhésion au Forum jeunesse des Laurentides**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de Forum jeunesse des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le rôle de Forum jeunesse des Laurentides est de supporter des projets structurants pour améliorer la qualité de vie des jeunes des Laurentides;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil consente à devenir membre partenaire du Forum jeunesse des Laurentides pour l'année 2010-2011 et à verser la cotisation de 50 \$.

ADOPTÉE

2010-03-86 **Comptes payés et à payer**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer ;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE les factures payées au 1^{er} mars 2010 au montant de 152 176,72 \$ et les factures à payer au 1^{er} mars 2010 au montant de 229 426,89 \$ et les salaires nets du mois de février 2010 (personnel et conseil) au montant de 51 596,22 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2010-03-87 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Richard Lalonde
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Richard Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Lalonde
Maire